

MASTER 2 dans le cadre d'un PPI

Par **aml13**, le **25/01/2019** à **12:54**

Bonjour à tous!

Je suis actuellement étudiante en L3 à Paris II et je m'inquiète de la sélection des Master 2, ayant redoublé plusieurs fois ma L1 et réussi moyennement ma L2.

J'ai appris qu'il était possible pour ne pas perdre une année, s'inscrire en IEJ et préparer le CRFPA, pour ensuite faire un master 2 dans le cadre du PPI.

Seulement, comment être pris en master 2 alors que nous avons été refusé l'année d'avant et que lorsque l'année commence (vers octobre), les résultats du CRFPA ne sont pas encore donné (du coup, les recruteurs de master 2 n'ont pas la certitude que vous avez réussi le CRFPA et votre dossier garde la même valeur qu'il avait l'année où vous avez été refusé)

Du coup n'est-ce pas risqué comme tentative? Et aussi, être avocat avec un bac+4 est-ce vraiment handicapant?

Merci !!!

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/01/2019** à **08:21**

Bonjour

A titre d'information, le CNB a voté une proposition pour que le CRFPA ne soit ouvert qu'aux titulaires d'un M2. Si cette proposition venait à être reprise par les gardes des sceaux votre projet tomberait à l'eau.

Je tiens à préciser qu'en général les directeurs et directrices de M2 s'intéressent avant tout à vos notes de M1 voir Licence 3.

Vous pouvez embellir votre dossier en faisant des stages ou en participant à la clinique du droit si votre fac en dispose d'une